

## Check-list : exercice libéral en cabinet de ville & établissement de santé

### Gestion pratique et juridique

- Analyser, avec un professionnel du droit, et négocier les modalités contractuelles (s'assurer de la possibilité de cumul avec votre exercice actuel) ;
- Vérifier, avec un fiscaliste, les implications fiscales de vos revenus dans l'établissement.
- Rencontrer le directeur de l'établissement, le président de CME\* et les praticiens de la même spécialité.
- Informer votre AGA\* (si adhérent), afin d'inclure les revenus dans votre comptabilité.
- Annoncer votre activité dans l'établissement auprès des patients et acteurs du territoire, via des supports adaptés.

### Réorganisation professionnelle

- Identifier le type d'établissement et d'activité souhaitée : clinique privée, hôpital public, etc.
- Répartir votre temps de travail entre cabinet et établissement en définissant des jour/horaires dédiés pour chaque lieu.
- Organiser les rendez-vous au cabinet : informer votre patientèle actuelle de vos nouvelles disponibilités.
- Si nécessaire, recruter un collaborateur pour le cabinet afin de gérer une surcharge potentielle.

### Obligations administratives

- Informer l'Ordre et transmettre les contrats d'exercice libéral et avenants dans le mois suivant leur signature.
- Déclarer l'activité complémentaire auprès de l'URSSAF via le Guichet unique.
- Mettre à jour votre inscription à la CPAM pour inclure l'établissement.
- Vérifier votre contrat d'assurance RCP\* pour couvrir les actes réalisés dans l'établissement et souscrire une extension si nécessaire.
- Vérifier si une autorisation spécifique de l'ARS est requise pour l'activité.

\*

AGA - Association de Gestion Agréée Responsabilité Civile Professionnelle

CME - Commission Médicale d'Etablissement

RCP - Responsabilité Civile Professionnelle

### Conseils

- Assurer votre indépendance professionnelle dans vos choix médicaux et veiller à ce que les pratiques de l'établissement respectent les règles déontologiques.
- Vous informer sur la gouvernance et les interlocuteurs clés pour anticiper les besoins de communication ou de résolution de conflits.
- Prévoir un équilibre entre cabinet et établissement pour éviter une surcharge.
- Consulter un avocat pour examiner et négocier le contrat afin d'éviter tout risque de conflit ou incompatibilité avec votre activité libérale.